

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2025-762

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature
au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre
Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise SATO sollicitant
l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou
engins à deux roues 06 chemin Saint Julien à l'occasion de travaux
d'extension HTA et BT,

CONSIDÉRANT que ces travaux auront lieu du 27 octobre 2025
au 31 octobre 2025,

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux
roues sera **interdite le 27 et 31 octobre 2025 et s'effectuera par chaussée
rétrécie du 28 octobre 2025 au 30 octobre 2025 :**

- *Chemin Saint-Julien, sens entrant du boulevard du 6 juin
jusqu'à la résidence Domitys, au droit des travaux.*

**Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant
les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise
SATO.**

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la
Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée
des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-sept octobre deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

